

## Note de cadrage

AAP « Financement d'équipements à destination des professionnels exerçant dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap »

---

Direction de l'Autonomie

Août 2025

## Contexte

---

Le présent appel à projets s'inscrit dans la continuité des précédents portant sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail. La QVT est plus que jamais un sujet incontournable pour les Etablissements et services médico-sociaux (ESMS). Le nombre important de dossiers déposés à l'ARS depuis 2018 lors des différents appels à projet en témoigne.

Le Projet Régional de Santé publié en novembre 2023 prévoit au titre de ses priorités d'action de « renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires » : il s'agit d'agir en faveur des futurs professionnels en améliorant la QVT et en fidélisant les professionnels.

Les conditions de travail des professionnels des métiers du grand âge et du handicap constituent un levier déterminant pour l'attractivité des métiers de l'autonomie et pour la qualité de l'accompagnement des personnes.

Les indicateurs disponibles montrent que le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles est à un niveau inégalé par rapport à d'autres secteurs et en augmentation depuis 10 ans. La 1<sup>ère</sup> cause identifiée est la manutention manuelle.

## Objectifs

---

Les projets déposés devront permettre à l'établissement de répondre aux enjeux suivants : massifier l'équipement en matériels, mettre en œuvre des solutions de prévention, réduire la sinistralité, améliorer les conditions de travail, renforcer l'attractivité du secteur et maîtriser l'absentéisme.

## Périmètre de l'appel à projets

---

Les 11 types d'équipements éligibles à l'appel à projets :

- Rails de transfert avec une configuration en H (installation et formation à l'utilisation) ;
- Moteurs fixes décrochables/débrochables (pour rails de transfert) ;
- Sièges/lits de douche et/ou de bain à roulette, réglables en hauteur électriquement ;
- Chariots motorisés/équipements d'assistance électrique à la manutention des chariots (chariot repas, chariot de linge, etc...) ;
- Verticalisateurs électriques ;
- Guidons de transfert (déplaçant ou pivotant) ;
- Dispositifs de ferme porte temporisé ;
- Chariots à fond mobile (niveau constant) pour le linge ;
- Tables de tri à hauteur variable ;
- Tables à repasser à hauteur variable (aspirante/chauffante) avec potence d'équilibrage pour le fer ;
- Ouvre-portes automatiques.



**Cette liste est exhaustive et exclusive.**

***NB: le projet d'accompagnement en rails de transfert avec une configuration en L sera étudié UNIQUEMENT si l'établissement démontre l'impossibilité technique et/ou architecturale d'installer des rails de transfert avec une configuration en H.***



Le porteur du projet est autorisé à choisir au maximum un seul type d'équipement.

### Modalités de mise en œuvre

---

Le projet doit prendre en compte les éléments suivants :

1. **Éligibilité du porteur de projet** : cet appel à projets s'adresse aux établissements médico-sociaux, publics et privés (lucratifs et non lucratifs) sous compétence exclusive ARS ou sous compétence conjointe ARS/CD de la région Normandie (les établissements sous compétence exclusive CD ne rentrent pas dans cet AAP).
2. **Bénéficiaires du projet** : le projet est destiné à des professionnels salariés en situation de travail dans les champs PA ou PH.
3. **Finalité du projet** : le projet doit permettre une amélioration des conditions de travail et réduire les taux de sinistralité.
4. **Pertinence stratégique** : le projet doit s'aligner sur les besoins identifiés (amélioration des conditions de travail, réduire l'absentéisme,...).
5. **Critères organisationnels** : Un devis devra être annexé à tous les projets déposés ainsi que tous documents permettant de justifier l'impossibilité technique et/ou architecturale d'installer des rails de transfert avec une configuration en H, si l'établissement est concerné par cette particularité. L'attestation de non récupération de la TVA devra être transmise remplie.

### Gouvernance du projet

---

La gouvernance de l'appel à projets repose sur une coordination renforcée entre les parties prenantes :

- **Pilotage général** : ARS Normandie – Direction de l'Autonomie.
- **Partenaires opérationnels** :
  - Carsat Normandie (apport d'expertise, données)

### Calendrier indicatif

---

Étapes	Périodes clés
Lancement de l'appel à projets	6 août 2025
Webinaire de présentation ARS/CARSAT	3 septembre 2025 de 13h à 14h
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	1 <sup>er</sup> octobre 2025
Instruction des dossiers	Octobre 2025
Conventionnement et délégation des crédits	Novembre 2025

---

### Conclusion

---

Les métiers de l'autonomie souffrent d'un manque d'attractivité important, ayant un impact sur la continuité de l'offre d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Les conditions d'exercice de ces métiers sont très difficiles, tant par les rythmes de travail, la charge émotionnelle que par la pénibilité. Il en résulte un taux d'absentéisme et un taux de rotation du personnel élevés.

Cet appel à projets vise à favoriser les actions permettant à la fois d'agir sur le cadre et l'organisation du travail mais également de prévenir les risques professionnels.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **ARS Normandie**

Esplanade Claude Monet  
2 place Jean Nouzille  
CS 55035

14050 Caen Cedex 4

[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr)



